

RAPPORT MORAL ET D'ACTIVITÉ

PRÉSENTÉ PAR JACQUES LEMERCIER, SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Résistance... S'il y avait un mot pour traduire ce qui incombe aujourd'hui au monde du travail, c'est celui qui devrait recueillir les suffrages d'un sondage mondial : résistance. Ce vocable est noble. Il est synonyme de difficulté et parfois de tragique, car il signifie qu'il faut survivre avant de reconquérir, qu'il faut se battre et prendre des risques même quand l'espoir est hypothétique. Résister c'est avant tout se défendre. Souvent le dos au mur. Voici quatre ans, notre rapport d'activité invoquait la parole lucide de Camus : « *Avant de songer à refaire le monde, veillons à empêcher qu'il ne se défasse* ». Encore faut-il, pour se battre, réunir des conditions. Une volonté commune, des analyses et objectifs partagés, l'acceptation des risques. Solidarité et sens de l'intérêt général sont les levains nécessaires de l'action. Le syndicalisme étant le catalyseur et le vecteur de ces valeurs fondamentales.

Il se trouve que, au cœur du travail de sape du pouvoir libéral à l'œuvre dans la société, il y a l'entreprise, qui, depuis vingt ans, a obstinément brisé les solidarités, isolé l'individu, sacrifié la cohésion à la compétition. Avec à la clé les drames humains que l'on sait. Voilà ce qui inspire la fameuse « refondation - destruction sociale » du MEDEF. De même que les salves de contre-réformes tirées par les gouvernements successifs. Ces stratégies sont antisociales car elles postulent, pour réussir, de séparer les salariés les uns des autres, de couper les ponts entre les générations, d'installer un climat d'envie et de soupçon. À la lutte des classes qui fait peur, il semble que possédants et technocrates veulent substituer la lutte de tous contre tous. « *L'Homme est un loup pour l'Homme* » : quel alibi pour le capitalisme !

Il y a deux ans, lors de notre CFN d'Angers, nous disions : « *Le monde va mal, l'Europe est malade, la République est maltraitée* ». La maladie a empiré, la maltraitance aussi...

Par la force des choses, l'économie se trouve depuis des mois à l'avant-scène des préoccupations. Du coup on a tendance à oublier les tensions endémiques, les guerres qui s'enlisent, les conflits qui naissent, le Moyen-Orient, l'Afghanistan, le Soudan, le Caucase... On se résigne à la fatalité de la faim pour des pays qui n'en finissent pas d'être émergents et stagnent toujours dans le tiers-monde. Cette situation est due, pour ce qui concerne l'Afrique, à la priorité donnée par les multinationales aux produits d'exportation et à l'exploitation spéculative des matières premières. Les cultures vivrières doivent devenir, avec la santé, une priorité pour l'aide au développement des pays où la démographie explose. Une aide qui doit être impulsée, dirigée et contrôlée par les Nations Unies, ainsi que le rappelle, dans un rapport remis au Conseil économique social et environnemental, le Secrétaire général de FO COM, Jacques Lemerrier. La santé... Elle représente certainement le signe de régression le plus inquiétant de ces dernières années. Depuis des décennies, la prophylaxie et le traitement des maladies s'engageaient sur une pente ascendante. Un redoutable tournant est pris : nous assistons à la contre-offensive des virus et des bactéries. D'après l'OMS, parmi les enfants du tiers-monde qui meurent avant cinq ans, 61 % sont victimes d'infections, 7 % du paludisme. Or, les carences alimentaires n'interviennent que pour 2 % dans cette hécatombe. L'Occident méprise les antibiotiques et oublie d'envoyer vaccins et anti-viraux aux démunis de la terre... Il est vrai que les insecticides, tels le DDT, qui jadis ont fait merveille, ont révélé leur caractère polluant, tandis que certains insectes s'immunisaient. Raison de plus, peut-être, pour développer les recherches sur des espèces végétales par mutation résistant aux parasites et moins gourmandes en eau.

Il est vrai que le grand sujet, celui qui efface le reste, c'est « la crise ». Les augures affirment que nous en sortons ; sauf ceux qui en sont les victimes ; sauf les tendances lourdes. Nos économistes, qui se montrent aussi constants dans l'erreur que dans l'arrogance, confondent crise et maladie. Une crise est une phase extrême. C'est, au sens littéral, le moment décisif. Soit on passe, soit on trépanse. Une crise qui dure, cela ne veut rien dire. En réalité nous vivons depuis des années un déclin économique et social ponctué par des rémissions puis de nouvelles chutes.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

La crise financière, pour l'heure plus colmatée que jugulée, a été plus un révélateur qu'une cause profonde du mal qui ronge le monde dit développé. Depuis des années – souvenons-nous de la « bulle Internet » – l'esprit de spéculation l'a emporté sur celui de production. L'économie virtuelle a étouffé l'économie réelle. Comme les économistes sont incapables de dégager des lois intangibles, donc de prévoir, ils s'évertuent à se retourner vers le passé. Sans pour autant en tirer des enseignements. Tout le monde a « 1929 » à la bouche, oubliant que l'événement déclencheur fut un krach boursier survenu lors d'une phase de baisse de consommation et certainement pas une crise de liquidités et de crédits dans une période de croissance et d'inflation faible.

Le mécanisme infernal déclenché par les « subprimes » est montré du doigt. Mais au départ de l'affaire des crédits hypothécaires à risque il y a, ne l'oublions pas, des dizaines de millions d'Américains dont les revenus ne cessaient de décliner, sans épargne, et qu'on a poussés à s'endetter. C'était tentant. Vous n'avez pas le sou ? Qu'importe, le banquier vous avance l'intégralité de l'achat ! Le taux d'intérêt est faible ; certes, il est variable mais rassurez-vous, il n'y a pas vraiment de risque. Même si le loyer de l'argent augmente, la valeur de votre maison grimpe aussi. Tel est le boniment. De leur côté les banquiers ont trouvé une martingale pour à la fois se protéger et gagner encore plus. Ils ont « titrisé ». Autrement dit, ils ont rassemblé les créances de leurs clients en paquets, les ont transformés en titres négociables – comme des actions – lesquels ont été vendus à des banques. Cela s'appelle de la cavalerie. Les titres passent de main en main, ils prennent de la valeur. Mais si leur source, l'emprunteur, s'épuise ? Si l'inquiétude de la banque prêteuse débouche sur une envolée des taux variables ? Les débiteurs n'y arrivent plus ; ils sont contraints de vendre leur maison à vil prix, sans pouvoir rembourser leur créancier. La réaction en chaîne se déclenche, la gangrène gagne l'institution de crédit mais aussi tous les banquiers et assureurs qui détiennent, parfois sans trop le savoir, la bombe à retardement des titres subprimes dans leurs coffres... les si bien nommés « actifs toxiques ». Ceux qui ont conduit à la faillite des banques comme Lehman Brothers ; d'autres ont été nationalisées ou placées sous perfusion, tels Northern Rock ou Morgan Stanley. Mais cette partie émergée de l'iceberg cachait la toxicité qui infectait la plupart des institutions financières mondiales. Comme elles ignoraient jusqu'où elles étaient polluées elles n'ont plus osé se prêter entre elles pour assurer leur flux de liquidités. Dans la foulée, c'est le robinet du crédit aux entreprises qui s'est fermé puis, dans une moindre mesure, celui destiné aux particuliers. Déjà fragilisé par le dumping économique et social de la Chine, l'Ancien monde était au bord du gouffre : chômage colossal et chaos social étaient en vue...

Aujourd'hui qu'ils se croient sortis du trou, les financiers bombent de nouveau le torse. Ils feignent d'oublier qu'il y a peu la « main invisible » et incompétente du libéralisme a fait la manche auprès des États. Des centaines de milliards d'Euros en dotation, prêts ou garanties ont été injectés. En Europe, tel un prêtre défroqué, la BCE s'est affranchie du sacro-saint critère de Maastricht pour colmater les brèches. Les banquiers ont empoché sans dire merci. Ils n'ont pas prêté pour autant aux entreprises. Ils ont continué à ouvrir des crédits aux particuliers, sans baisser les taux d'intérêts tandis que leurs marges, à eux, avoisinent les 2 ou 3 %. Bref, les banquiers ont accepté que les États regonflent leurs réserves propres et n'ont pris aucun risque. Ne nous leurrions pas : les banques centrales ont fait fonctionner la planche à billet. Il y a trop de liquidités en circulation. L'inflation est à nos portes. Ce sera peut-être positif pour les débiteurs. Pas pour le pouvoir d'achat.

L'interventionnisme étatique, façon pompier, fut bref et divers en intensité. Leur santé apparente rapidement refaite, les banques s'empressent de rembourser les prêts. En France, Mme Lagarde se félicite des deux milliards d'intérêts engrangés par l'État sur les 40 prêtés aux banques. Mais elle ne parle pas de les verser au fonds de financement des retraites ! En tout état de cause, il aurait mieux valu prendre des participations avec droit de vote, donc de contrôle, dans les banques. Et en profiter pour remettre de l'ordre par la création du grand pôle financier public que nous appelons de nos vœux, articulé autour de la Caisse des Dépôts et de La Banque Postale... et des Caisses d'Épargne. Quelle occasion ratée !

L'Europe ? Si c'est dans la tempête qu'on voit le marin, l'UE a surtout joué la navigation à vue et le chacun pour soi. Cette impérite en matière économique s'ajoute aux autres échecs : projets industriels enlisés, double jeu avec des États extérieurs, notamment la Russie, diplomatie inexistante, politique sociale déclamatoire... En effet, l'UE continue de traiter le social en annexe, pour la forme. Sortie par la porte en 2005, la directive Bolkestein est revenue par la fenêtre. Mais ce ripolinage ne trompe personne. La Cour de justice, tribunal au service du libéralisme, a rappelé dans les arrêts Viking et Laval que le salarié, qu'il soit plombier polonais ou marin balte, ne bénéficie pas du droit social du pays d'accueil. Les concessions obtenues sur la directive du temps de travail, grâce à la manifestation organisée par la CES le 16 décembre 2008, doivent surtout être considérées comme une trêve. Social en berne donc, démocratie encadrée : la façon dont les 27 ont imposé le Traité de Lisbonne, cette constitution masquée, en dit long sur le respect qu'éprouvent leurs dirigeants envers leurs citoyens. La censure intellectuelle concerne aussi l'Euro, cette monnaie si protectrice qu'elle pénalise les exportations, cache l'inflation réelle et limite les outils de régulation monétaire. Il est pour le moins

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

paradoxal que l'Union européenne s'obstine à vouloir s'élargir alors qu'elle peine à définir son unité et son identité sociale. L'Union européenne n'a guère imposé sa marque au sein des rituels G20, occasions d'accolades médiatiques et de mesures cosmétiques sur les paradis fiscaux. En cette fin 2009, les avis convergent pour indiquer que la reprise sera molle, le taux de croissance faible en Occident, le chômage en augmentation croissante. Jusqu'à l'éclatement de la prochaine bulle, celle des gigantesques dettes publiques. Ce jour-là, il n'y aura plus personne pour voler au secours du crédit, sinon les banques de Mars ou de Saturne !

Aucune leçon sérieuse n'a été tirée de la crise financière. D'abord en raison de l'emprise idéologique de la pensée libérale sur les gouvernements ; ensuite parce que le discours économique masque un enjeu encore plus inquiétant : la lutte de certaines nations pour la suprématie mondiale. Certes, l'Histoire l'a démontré, on peut « réformer » le capitalisme, c'est-à-dire le canaliser, le placer en liberté surveillée. À l'instar des « Trente glorieuses » où cheminèrent, cahin-caha, croissance et progrès social, notre modèle républicain et le « capitalisme rhénan » illustrent cet équilibre précaire que nous avons cru assuré. Eu égard à la nature profonde des puissances d'argent, deux conditions étaient requises pour maintenir ce compromis : un pouvoir politique interventionniste, un syndicalisme respecté. Affaiblir l'une de ces conditions, c'est attaquer l'autre. Le néo-libéralisme a consacré la domination des schémas économiques sur l'autonomie et les valeurs propres de l'autorité politique. Ce phénomène ne pouvait que susciter une volonté d'abaissement de l'influence syndicale. La dialectique conflictuelle entre syndicats et patronat ne se déroule pas seulement dans le vase clos de la théorie et l'espace de l'entreprise. La force syndicale s'est affirmée dans les luttes contre les patrons ; elle a été légitimée et légalisée par les institutions publiques. Toute l'Histoire le démontre. Mais quand les gouvernements deviennent les vassaux des groupes industriels et financiers, ils tendent à restreindre les droits syndicaux. À des degrés divers, on le constate aux États-Unis, en Grande-Bretagne, en Italie, en France et même en Allemagne. Ce tour de vis s'effectue soit brutalement, soit au nom de la proximité et de l'efficacité.

Pour les sociétés occidentales, Europe en tête, les crises passées et à venir sont les soubresauts qui scandent un déclin sur le long terme. Les facteurs démographiques et économiques sont importants. Mais ils détournent de l'essentiel : ce qui est en jeu, c'est le partage géographique du monde, la nouvelle carte des puissances. La Chine est maîtresse du jeu sur le long terme, les producteurs d'hydrocarbures sur le moyen terme. L'appât du gain des entrepreneurs, l'irresponsabilité des gouvernements et l'insouciance des consommateurs ont construit le piège des délocalisations qui tuent l'emploi et le savoir-faire, réduisent l'indépendance financière, économique et, finalement, politique. Si les pays du Golfe rentreront dans le rang avec l'épuisement de leurs réserves, la Chine tient les clés du problème. Premier créancier des États-Unis, elle serait en mesure d'acculer son débiteur à la banqueroute mais préfère le saigner tranquillement, lui prêtant davantage pour qu'il continue à lui acheter... Le but est d'imposer un leadership mondial, en sacrifiant pour l'instant – c'est un risque calculé – la répartition des fruits de la croissance et le progrès social. Le moment venu, la Chine se consacrera à son marché intérieur et à l'espace économique asiatique. Les maîtres des fonds souverains ont encore besoin de la poule aux œufs d'or occidentale, mais pour combien de temps ? Drôle de clin d'œil que nous fait le dernier géant communiste : il frappe le monde capitaliste avec ses propres armes. Sans pour autant négliger – l'Inde et la Russie ne sont d'ailleurs pas en reste – un effet de réarmement sans précédent. Les populations, elles, reçoivent des miettes. Demain le monde sera multipolaire, instable et surarmé. La volonté de puissance est de retour ; le choc des nations n'est pas de la science-fiction.

Et la France dans tout ça ? Face à la crise financière, le Gouvernement a voulu jouer les gros bras. Les 360 milliards mobilisés pour les banques – dont 40 injectés – leur ont surtout permis de passer l'orage. Le Fonds Stratégique d'Investissement et ses appendices distribuent la manne de l'argent public au coup par coup, sans visibilité globale et sans que Bruxelles s'en inquiète vraiment. La reprise, pour l'instant, c'est celle de la Bourse. Les entreprises ont refait leurs stocks mais la consommation ne repart pas. Et pour cause : à part l'aumône ponctuelle distribuée au printemps aux moins lotis, le Gouvernement préfère aider les producteurs plutôt que les consommateurs. Les libéraux nous expliquent – quelle ironie – que si la France a moins souffert c'est à cause de « l'amortisseur social », ce dispositif de protection qu'ils ont toujours critiqué ! M. Fillon déplore les 40 % des recettes de TVA en moins : la consommation est en berne. À cause de qui ? Il devrait aussi s'interroger, alors que le déficit de la Sécurité sociale atteint les 30 milliards, sur les exonérations sans contreparties distribuées çà et là, dont le symbole le plus déplorable est le cadeau de près de 2,4 milliards accordé aux restaurateurs ! Cette somme représente, chaque année, au moins trois fois les surcoûts des missions de service que supporte La Poste ! Quelle occasion ratée ! Outre la reprise en main du secteur bancaire, il fallait conditionner les aides aux entreprises non seulement au maintien de l'emploi, mais à sa relocalisation en France. C'est la réindustrialisation du pays qu'il faut privilégier. Le proche avenir est sombre. La France sera le pays des quatre millions de chômeurs, des services publics en déroute, de la pauvreté. Les pis-aller comme le chômage partiel ou la prime à la casse vont bientôt être épuisés. Au lieu de colmater les brèches, on a écopé ; on a distribué de l'aspirine sans traiter le mal.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Pour le président de la République, la crise est, d'une certaine façon, tombée à pic pour justifier une tâche de déconstruction entamée en 2007. La « rationalisation » de la sphère publique est censée dégager des ressources utiles... Si, par d'autres points, comme le pouvoir d'achat ou la laïcité, il a au départ trompé son monde, sur l'essentiel, il a annoncé la couleur. Dès son élection le tableau punitif était affiché, sous cet intitulé magique de « réforme » qui ressemble plutôt à une contre-révolution : « alignement » des régimes spéciaux de retraite, « assouplissement » des 35 heures, travail le dimanche, contrat de travail unique, service minimum, représentativité syndicale, etc. Retirer ces pierres de l'édifice social n'a pas toujours été facile : par exemple, FO a fait échec au contrat de travail unique, mais force est de constater qu'aucune mobilisation d'ampleur n'a été en mesure d'arrêter le rouleau compresseur. D'ailleurs, malgré leur intensité, les actions unitaires de 2008-2009 ont, encore une fois, souligné la limite de l'exercice. Le Gouvernement sait diviser pour régner. Ainsi, sur les régimes spéciaux, il a su s'attirer les bonnes grâces d'un syndicat catégoriel de la SNCF et choisi de sacrifier les jeunes salariés en épargnant les anciens. Sur les 35 heures, chacun se souvient qu'il a roulé dans la farine les signataires de la « position commune ». Même si le service minimum ne fonctionne pas, le droit de grève a été réduit ainsi que la marge de manœuvre des syndicats. En revanche, on trouve peu de volontaires pour saluer les résultats du Pôle emploi... La fusion de l'ANPE et de l'UNEDIC, par la confusion du placement et de l'indemnisation, opère un choc culturel entre les personnels. Il a débouché sur une cacophonie... juste au moment où le chômage s'envolait.

Sur le chapitre santé, l'effet de ciseau est redoutable : pour les ayants droit, les charges augmentent et les prestations diminuent. Les remboursements vont bon train : 1 milliard d'Euros par an, sans compter la « ponction » sur les mutuelles à hauteur d'un tiers pour financer le vaccin contre la grippe A. Malgré ces prélèvements divers, le déficit de la Sécurité sociale a été multiplié par trois depuis 2007 : 30 milliards d'Euros... De cette ardoise, il faudrait retirer les 2,4 milliards que l'État doit à la « Sécu » et les exonérations patronales tous azimuts. Quand la Sécurité sociale défaille, les organismes complémentaires augmentent leurs tarifs. Ainsi, les cotisations ont fait un bon de 40 à 50 % entre 2001 et 2009. Globalisées, les dépenses de santé représentent 5,4 % du revenu disponible des actifs. Pour les retraités, dont les besoins de santé sont nécessairement plus élevés, les dépenses ont explosé de 55 % en 8 ans. Ce chapitre correspond désormais à 11 % de leur budget !

Un budget d'autant plus tendu que les retraites stagnent et que les futurs pensionnés ont du souci à se faire. Le déficit et la dette publique sont les épouvantails agités pour préparer l'opinion à une nouvelle dégradation des pensions. La possibilité laissée au salarié de travailler jusqu'à 70 ans relève de ce conditionnement des esprits. On peut bien sûr faire de l'humour noir en déclarant que le problème sera réglé en 2050 avec le départ « définitif » des « Papy boomers ». Soyons sérieux. En une année, des centaines de milliards ont été engagés contre la crise, pour des résultats souvent douteux. Pendant ce temps, le Fonds de réserve des retraites reste une citerne presque vide. Comme le rappelle sans cesse FO, maintenir le niveau des retraites jusqu'en 2025, revient à injecter 35 milliards d'Euros supplémentaires (fonctionnaires compris). Cela correspond au grand emprunt ! Enfin, la contradiction entre offrir des emplois aux jeunes et maintenir à tout prix des seniors dans la vie active devient incompréhensible.

Au plan institutionnel, le redécoupage de la carte judiciaire a des conséquences non négligeables pour les salariés, avec 271 tribunaux des prud'hommes rayés de la carte sur 634. Il faudrait aussi évoquer les problèmes de l'Université, ceux des chercheurs... Quant à l'Administration, le sigle RGPP est sans ambiguïté : la « révision », dans la mesure où elle est générale, est bien une révolution... une révolution réactionnaire.

Les fonctionnaires en service à La Poste et France Télécom pourraient dire qu'après tout ils sont déjà « fonctionnaires autrement »... Se dire aussi qu'ils sont un corps en extinction, qu'il ne peut plus leur arriver grand-chose. Il est vrai que postiers et télécommunicants subissent des attaques particulières. Toutefois, il est bien rare qu'en ricochet les brèches ouvertes dans le statut général ne les touchent pas aussi. Sur ce sujet, le président de la République n'a pris personne en traître. Son discours programme, prononcé à l'IRA de Nantes le 19 septembre 2007 restera dans l'histoire comme le manifeste anti-statut par excellence. On trouve tout dans cette anthologie : le statut qualifié de carcan, l'arrêt de mort du système de la carrière, la fin des concours et l'instauration progressive d'une relation contractuelle de droit privé, le traitement – devenu salaire au mérite –, l'arrivée des managers d'entreprise dans l'Administration. Dans la foulée le rapport Silicani – ce haut fonctionnaire aujourd'hui président de l'ARCEP – enfonce le clou. Il prône une « *charte des valeurs du service public et de la Fonction publique* » ce qui revient soit à inventer l'eau chaude, soit à bouleverser les dites valeurs car elles existent déjà. En encourageant l'externalisation de certaines tâches, il encourage le dépérissement et la privatisation. L'invention d'un marché de l'emploi public est antinomique avec les principes statutaires. Ce haut fonctionnaire surprotégé juge normal de généraliser le licenciement pour insuffisance professionnelle... la seule orientation intéressante est celle consistant à « *donner force obligatoire aux accords collectifs dans les fonctions publiques* ». Cela rejoint une revendication de la Fédération. Car

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

les fonctionnaires en service à La Poste et à France Télécom qui veulent obtenir gain de cause se font renvoyer d'un tribunal à l'autre sous prétexte que les dispositions contractuelles ne leur sont pas applicables. Or, le « protocole de Bercy » reste flou sur le sujet... On devine la suite. Bien sûr le statut de la Fonction publique ne sera pas abrogé, il mourra d'anémie, vidé de l'intérieur. Quant aux agents, là encore interviendront les stocks et les flux : les entrants seront contractuels ; ceux du milieu, entre trente et cinquante ans, auront le droit d'option ; s'agissant des anciens, on les incitera à ouvrir une papeterie ou à se faire embaucher dans une PME. Pour les récalcitrants, une arme radicale a été forgée : « la réorientation professionnelle ». Cette nouvelle position administrative devient l'antichambre de la mise en disponibilité, qui s'ouvre elle-même sur la retraite d'office... ou le chômage. Aujourd'hui, tout le monde pointe la mise à bas de la sécurité de l'emploi pour les fonctionnaires. En janvier 2007, c'est FO COM, seule, qui soulevait le lièvre, en repérant, dans l'article 62 du projet de loi sur la modernisation de la Fonction publique, un article bien caché au milieu d'un fatras de dispositions, voté en douce par le Sénat le 23 décembre 2006... Un texte anodin, qui permet simplement aux fonctionnaires de percevoir des indemnités de chômage en cas de « perte involontaire d'emploi ». On dit qu'en France on préfère l'incendiaire à celui qui sonne le tocsin... Adage confirmé en l'espèce. L'instinct de conservation, c'est vrai dans tous les domaines, refuse d'admettre les réalités désagréables. C'est vrai aussi pour les syndicalistes. Nous avons été taxés d'incompétents et de provocateurs par les jaloux, les arrogants et les ignorants. Ces donneurs de leçons affirmaient que la mesure ne concernait que les révocations ou les licenciements pour insuffisance professionnelle. Alors que la loi ne mentionne pas cette limitation, ils ont préféré croire aux assurances d'un ministre. Aujourd'hui, ils font chorus pour dénoncer l'arbitraire et l'insécurité installée au cœur du statut. Belle unanimité, nous nous en réjouissons. Mais nous aurions aimé être moins isolés, en janvier 2007, pour répondre à des fonctionnaires désemparés, issus de tous les horizons, qui nous téléphonaient. La FGF FO, elle, nous a confortés d'emblée par ces analyses et son expression.

En syndicalisme, comme partout ailleurs, la vérité ne relève pas nécessairement de la règle de la majorité...

Devant le tollé, les conditions liées à la réorientation professionnelle ont été adoucies. Postiers et télécommunicants sont, théoriquement, à l'abri de cette innovation. Mais ils restent « éligibles » à l'assurance chômage ! N'oublions pas que désormais, une loi de dégageant des cadres, c'est-à-dire un vote du Parlement, n'est plus nécessaire pour se débarrasser de fonctionnaires. La « perte involontaire d'emploi » peut jouer contre l'individu, sans qu'il soit besoin de passer par l'appareil d'une mesure collective.

Autre droit fondamental qui se rétrécit : celui de faire grève. Le président de la République l'avait annoncé dans son programme. Il l'a fait. Il s'agit de la loi dite « service minimum » qui concerne, à dire vrai, « **la continuité du service public dans les transports terrestres réguliers de voyageurs** ». Promulguée dès le 22 août 2007, cette loi relevait donc, pour le nouvel exécutif, d'une priorité au moins symbolique. Certes, pour l'instant ce dispositif ne concerne pas nos branches. Sauf qu'aucun salarié ni aucun syndicaliste ne peut se montrer insensible aux restrictions touchant le droit de grève ; sauf que la porte est désormais ouverte pour serrer davantage l'étoupe. Non seulement des parlementaires zélés réclament une extension à tous les services publics, mais le législateur a tenu, dans l'article 1, à rappeler que si la grève est un principe constitutionnel, il en est d'autres qui, cumulés ou seuls, peuvent réduire son exercice, comme la liberté d'accès aux services publics, notamment sanitaires, sociaux et d'enseignement ou la liberté du commerce et de l'industrie. Soyons vigilants, même si le service minimum s'avère pour l'instant un leurre médiatique, le Gouvernement cherchera dès que possible à en étendre le périmètre.

Après « **la liberté du commerce et de l'industrie** », voilà « **la liberté d'accès aux services publics** ». Voilà La Poste et France Télécom dans le collimateur... Pour le reste, comme le président de la République ne prend ni le RER ni les bus, il est naturel qu'il ne s'aperçoive de rien quand il y a une grève...

Était-il nécessaire d'imposer une négociation préalable au dépôt de préavis, ce qui revient à instaurer un « préavis de préavis » qui met le délai obligatoire à 13 jours au lieu de 5 ? Un médiateur, pendant ce temps, peut être désigné et réclamer une consultation du personnel ! Le résultat de cette dernière, dit hypocritement la loi, « **n'affecte pas l'exercice du droit de grève** ». Difficile à croire... Comment imaginer des salariés osant poursuivre un mouvement alors que la majorité se sera prononcée pour la reprise ? À cela s'ajoute l'obligation pour l'agent d'informer sa hiérarchie s'il cessera ou non le travail, et ce, 48 heures à l'avance... En cas d'oubli, il devient passible d'une sanction disciplinaire. Laquelle ? Avertissement, blâme, révocation ? On n'en sait rien. Chaque entreprise aurait le choix des armes répressives. En validant la loi, le Conseil constitutionnel a toutefois considéré que se déclarer gréviste n'interdit pas de changer d'avis et d'aller travailler. Notons aussi que le BIT, saisi par la Confédération FO, a jugé que la loi ne respecte pas la convention n° 87 sur la liberté syndicale. Dans quel pays vivons-nous ? Quitte à réformer, pourquoi ne pas réfléchir à la suppression du préavis

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

quand l'activité ne correspond pas à un service public ? Ce n'est pas le statut du personnel qui oblige au préavis, mais la nature de l'activité. Aux mains d'une entreprise où le service public est réduit à la portion congrue, le préavis devient une anomalie. Autre aberration : dans les services publics de transport, comme dans le privé, la rémunération des grévistes est réduite au prorata de la durée non travaillée. Dans la Fonction publique, nous subissons toujours « l'amendement Lamassoure ». L'abrogation de la règle du 1/30 devrait devenir une de nos revendications.

Nous pourrions continuer la longue liste des coups de hachoir ou de canif contre le socle républicain. Le plus emblématique est tout de même la suspicion jetée sur la laïcité. Le président de la République l'a osé d'une façon inimaginable dans son discours du palais de Latran et dans celui prononcé à Riyad, deux hauts lieux, comme chacun sait, de la liberté de pensée. Il est vrai que, plus tard, le président Obama s'est livré au même type d'exercice au Caire... Sur « l'affaire de Latran », FO COM a été le premier syndicat à réagir. Peu l'on fait ensuite. Il y a dix ans encore, c'eût été une bronca d'indignation, trois millions de personnes dans la rue, comme pour le durcissement de la loi Falloux. Cette apathie en dit long. Ceux qui ne défendent pas la laïcité sont aussi coupables que ceux qui l'attaquent.

Dans ce démontage patient et résolu de l'édifice républicain, on trouve un « chantier » qui met aussi le désordre chez nous. Un chantier qui a abouti à la loi du 20 août 2008 et à sa pâle copie en attente de validation, le protocole dit « accords de Bercy ». Dans sa partie principale, la loi de 2008 porte sur la « **renovation de la démocratie sociale** ». La rénovation, cela sonne bien, cela fait secours à chef-d'œuvre en péril ! Cela fait cosmétique. Quant à la démocratie sociale, encore une formule publicitaire. Qui peut être contre la démocratie ? Mais les choses deviennent plus floues quand il s'agit de la définir... Au moins faut-il se poser la question : cette démocratie, qui décide de ses règles ? Qui la pratique ? Pour quoi faire ? On a tendance à confondre les règles internes, propres aux syndicats, et les règles externes, fixées par les pouvoirs publics pour « légaliser » la vie revendicative. Toute l'histoire du mouvement ouvrier est traversée par ce jeu entre un pouvoir politique qui accepte l'indépendance interne des syndicats, mais à la condition de leur fixer des limites. Aujourd'hui, le Gouvernement franchit ces bornes et, de façon plus ou moins subtile, s'introduit dans le fonctionnement interne des syndicats. Ce qui se passe est un bouleversement sans précédent depuis 1945. Si le Parlement ne va pas décider de notre avenir, le cadre qu'il établit en infléchira fortement le sens. Nous le disions déjà il y a quatre ans : « **ce sont les pouvoirs publics qui détiennent les clés du droit syndical, de la représentativité, des règles conventionnelles [...]. Indépendants, nous le sommes, autonomes pas vraiment** ». Le préambule de la Constitution stipule que « **chaque homme est libre d'adhérer au syndicat de son choix** ». Notons que pour qu'il y ait choix, il en faut aux moins deux, des syndicats... Tout le reste s'ensuit, décrets, arrêtés, circulaires, accords. Par sa jurisprudence, le juge comble les silences et les ambiguïtés de ce dispositif. Nous sommes libres de fixer nos modes d'organisation et nos constructions : dès que nous voulons les exprimer, les concrétiser, que cela nous plaise ou pas, nous empruntons un moule qui nous échappe. Un syndicat peut très bien avoir une existence légale, avec son quorum de membres, ses statuts déposés en mairie... et ne pas exister réellement, ne pas vivre, c'est-à-dire ne pas multiplier ses adhérents, ne pas recevoir des subventions et tous autres moyens et ne pas être en mesure d'assurer la défense et la promotion collective des salariés par des accords. Jusqu'au 20 août 2008, la question financière pouvait se poser ici et là. Certainement pas la question « existentielle », en tout cas pour les syndicats appartenant au club des cinq. Les fameux « irréfragables ». Ce vilain mot était pourtant bien utile. Désormais, la représentativité, il faudra aller la chercher à la baïonnette et remettre son titre en jeu à chaque élection. Dans la liste qui permet au juge d'apprécier la représentativité, le résultat électoral est le seul discriminant : si on ne passe pas la barre des 10 % dans l'entreprise, tous les autres critères – transparence financière, ancienneté minimale, influence etc. – ne servent à rien... Ne plus être représentatif signifie : pas de moyens, pas de possibilité de négocier... c'est-à-dire un syndicalisme associatif, de témoignage. Représentativité, accords, financement, tout se tient. Sans oublier le rejeton du financement, le contrôle financier. Oui, les contrôleurs sont entrés dans la maison...

Si la procédure adoptée – la loi – s'inscrit dans la continuité de l'Histoire, il n'en est pas de même pour le processus politique, qui germe depuis des années et se fonde sur la litanie bien connue : « **Les syndicats sont trop faibles, il faut les renforcer ; ils sont trop nombreux, il faut les fusionner ; ils n'ont pas assez d'adhérents, il faut en trouver** ». Quelle sollicitude ! Tout ceci se profilait dans les rapports Hadas-Lebel et Chertier, également dans l'avis du Conseil économique, social et environnemental. Certains n'y avaient pas cru : un rapport chasse l'autre. D'autant que M. Larcher, alors ministre du travail, avait largement arrondi les angles dans ses préconisations. C'était sans compter avec l'enthousiasme de la CFDT et de la CGT ; c'était sans compter avec un patronat qui n'en demandait pas tant. Rectifications d'emblée un préjugé, volontiers véhiculé par les médias. Il consiste à dire : FO, c'est définitif, est pour le statu quo. FO est un obstacle. C'est vrai, FO est certainement un obstacle pour les démolisseurs. Mais le statu quo n'est pas notre genre. À condition que les évolutions soient justifiées.

LE CONTEXTE GÉNÉRAL

Faire des propositions, trouver des compromis, d'accord, mais à condition d'être dans le domaine du raisonnable. Nous l'avons démontré, sur ce sujet, en préparant la « position commune »... celle du 16 juillet 2001, avec le MEDEF et tous les syndicats confédérés sauf la CGT. Ce texte, que le Gouvernement a laissé dans les tiroirs, entérinait le droit d'opposition dans les entreprises, préservait le rôle prééminent des branches. Le Fillon « cru 2004 » a achevé ce texte moribond en inversant la hiérarchie des normes. Il va de soi que FO n'était plus d'accord. Drôle de comportement : on prétend laisser une autonomie réglementaire aux « partenaires sociaux », mais à condition qu'ils obtempèrent au Gouvernement.

Pour achever son dessein, le Gouvernement s'est appuyé sur la loi du 31 janvier 2007 sur la modernisation du dialogue social. Les mots varient : une fois on rénove, l'autre on modernise. Ce texte, très court, prévoit que tout projet de loi ayant une incidence sur les relations sociales, doit faire l'objet d'une élaboration préalable par les partenaires sociaux. En cas d'accord, le projet est transmis au Parlement qui est censé le valider en l'état... La Confédération FO a manifesté de grandes réserves à l'égard d'un système qui instaure une forme de co-législation tout en laissant le dernier mot au Parlement, ce qui risque de transformer les syndicats en faire-valoir ou en « idiots utiles », comme l'a montré l'affaire du volet temps de travail « ajouté » à la position commune.

Drôle de « position commune », qui est surtout propre à la CFDT, la CGT, au MEDEF et à la CGPME. Quel curieux cartel... Une position minoritaire au nombre de signataires, donc indigne de recevoir le qualificatif d'accord. Et malgré tout devenu, au mépris de la loi du 31 janvier 2007, le socle d'une loi... Les tenants et les aboutissants de ce texte n'ont pas encore tous été, hélas, perçus dans toute leur malignité. Chaque jour, ou presque, c'est au juge de démêler les approximations et les lacunes. Avec tous les risques que cela comporte pour la continuité et la cohérence de la vie syndicale et des relations sociales. Avant de revenir sur quelques points clés, allons à l'essentiel :

- Cette réforme vise à l'extinction, par anémie progressive, des niveaux interprofessionnels et de branche. C'est une machine de guerre contre les confédérations et les fédérations. Les signataires ont-ils vraiment pris la mesure de leur aveuglement ?
- Cette « réforme » substituera au socle de garanties nationales assuré aux salariés, un émiettage, une féodalité de rapports sociaux. Elle tend à briser la solidarité des travailleurs ; elle va exacerber l'esprit de clocher, le corporatisme, pour le plus grand profit des patrons, qu'ils soient paternalistes ou réactionnaires.
- Elle rend l'électeur maître de l'existence syndicale. La démagogie et la surenchère vont prendre un nouvel élan ; selon les cas de figure, les syndicats jaunes trouveront là une nouvelle chance... L'adhérent va se demander s'il n'est pas le dindon de la farce, le militant devra apprendre à convaincre et à défendre. La ressemblance avec l'arène politique se précise...
- Elle réduit la liberté d'expression des syndicats par la fixation d'un taux de représentativité élevé : une barre à 10 %, cela n'existe dans aucun vrai système démocratique.

Cette « réforme » pousse à la bipolarisation syndicale, via la décomposition de la troisième voie – le réformisme militant. Avec en perspective le partage des dépouilles, autrement dit des électeurs et des adhérents.

Si l'on déroule les conséquences mécaniques de cette machine infernale, on voit que ses instigateurs, lucides ou inconscients, veulent mutiler le syndicalisme d'un coup de faux : annihiler le sommet et stériliser la base. Bref, on veut nous trancher la tête en nous coupant les pieds. La CGT et la CFDT ont-elles vraiment saisi ce qui les attendait, elles aussi ? La volonté de puissance et l'obsession de la subsidiarité ne sont pas forcément bonnes conseillères... Il serait trop long d'énumérer toutes les chausse-trappes de cette loi. La Confédération a publié des documents forts complets à ce sujet. Arrêtons-nous sur quelques points, peu évoqués.

Le couperet des 10 % est désormais connu de tous – pour ce qui concerne l'entreprise et l'établissement. Cependant, ce label obtenu, le syndicat représentatif ne pourra désigner son délégué que parmi les candidats au CE ayant, à titre personnel, obtenu ces 10%... La liberté de désignation est bafouée, ce que le Tribunal d'instance de Brest a soutenu. Le lot de consolation du « représentant de section syndicale » est un ersatz, un sursis à exécution. En effet, comment prétendre, sans moyens, accrocher aux élections le Saint-Graal des 10 % ! À l'avenir, s'implanter ou redevenir représentatif relèvera du tour de force.

On a raison de focaliser sur les 10 %, mais n'oublions pas que si ce critère est nécessaire pour devenir représentatif, il n'est pas suffisant pour le rester. Auparavant les facteurs de représentativité étaient appréciés de façon globale par le juge : celui-ci n'était pas obligé de les prendre tous en compte. Désormais les sept critères – dont l'audience – sont cumulatifs. Par exemple, tel syndicat détient 16 % d'audience, est considéré comme indépendant, a fait montre d'activité et d'expérience... mais ses comptes présentent un vice de forme. Il ne s'agit pas de caisse noire, de détournement supposé. Disons que les comptes n'ont pas été certifiés ou que l'assemblée générale des adhérents ne les a pas approuvés selon les règles : un juge sourcilieux peut tout à fait éliminer ce syndicat « bien portant » de

